

RECYCLAGE AMIANTE OPÉRATEURS sous-section IV

FORMATION

Le RECYCLAGE doit **OBLIGATOIREMENT** être suivi tous les 3 ans*

(*A compter de la date de délivrance de l'attestation de compétence donnée à l'issue de la formation préalable ou de la formation de recyclage .



• Dates : 12 janvier 2018

- Durée : 7 heures
- Coût : Consulter la CAPEB
- Public : Artisans, salariés.
- Lieu : Chalon

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Maintenir et compléter les compétences techniques et réglementaires pour organiser les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante selon les instructions de l'encadrement de chantier.



DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex
Fax 03.85.90.97.79 Mail : d.gaudillere@capeb71.fr

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

- ☐ Chef d'entreprise
☐ Salarié
☐ Gérant salarié
☐ Gérant non-salarié
☐ Conjoint salarié
☐ Conjoint collaborateur ou associé

Nom et Prénom du stagiaire

☐ Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation
Recyclage amiante opérateur 12 janvier 2018